

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Agence française pour la biodiversité (AFB)

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Poste à pourvoir en CDD

Classification :	Catégorie C
Fonction :	Assistant paie des établissements rattachés (h/f)
Affectation :	Secrétariat général - Département ressources humaines - Service gestion administrative et paie - Pôle paie établissements rattachés
Positionnement hiérarchique :	Sous la responsabilité du chef de service gestion administrative et paie
Résidence administrative :	Pérols (34)
Conditions d'emploi :	CDD à pourvoir à temps complet jusqu'au 30 décembre 2019

Description de l'emploi

Contexte :

L'Agence française pour la biodiversité créée le 1^{er} janvier 2017 est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Issue du regroupement de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, l'Agence française pour la biodiversité est composée de 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et outre-mer.

Les nombreuses missions confiées à l'Agence s'articulent, au plus près des territoires, au sein de 4 directions métiers, d'une direction communication et d'un secrétariat général.

Description du poste :

Mission :

Assurer toutes les missions qui concernent la gestion administrative et la paie des agents des parcs nationaux en veillant à ce que l'ensemble de ces missions soient réalisées en respect de la réglementation.

Activités principales :

Préparer et liquider la paie :

- Assurer la préparation et la liquidation de la paie d'un portefeuille d'environ 350 agents ;
- Assurer l'édition, le contrôle et la transmission des états de charges sociales des parcs nationaux ;
- Assurer un reporting mensuel du déroulement de la paie ;
- Assurer les déclarations sociales des parcs nationaux ;
- Assurer la mise à jour des données paie et des données sociales relatives à la DADSU du fichier salarié de Gapaie des agents des parcs nationaux.

Fiabiliser les circuits de paie :

- Contribuer à la mise en place des outils de fiabilisation du circuit paie.

Gérer les relations avec les correspondants RH des parcs nationaux :

- Instaurer des relations de travail avec les correspondants RH des parcs nationaux, assurant un échange bilatéral tant dans le domaine de l'élaboration de la paie que dans le domaine de la réglementation.

Relations liées au poste

Relations internes :

- Agence comptable ;
- Secrétariat général ;
- Département des systèmes d'informations.

Relations externes :

- Partenaires institutionnels (Ministère en charge de l'environnement, services déconcentrés de l'État...);
- Etablissements des parcs nationaux ;
- Fournisseurs du SIRH.

Compétences et qualités requises

Connaissances :

- Bonne connaissance de la réglementation relative à la paie dans la fonction publique ;
- Niveau bureautique sous Windows correct.

Savoir-faire opérationnel :

- Gérer la paie et les charges sociales ;
- Maîtriser le logiciel de gestion ressources humaines VIRTUALIA et le logiciel de paie GAPAIE.

Savoir-être professionnel :

- Sens de la confidentialité ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens des relations humaines ;
- Sens de l'initiative et de l'autonomie ;
- Capacité d'écoute.

Déposer une candidature

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sous la référence **DRH/ASSISTPAIE/CDD** par courriel à recrutement@afbiodiversite.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 mai 2019